CTSD du 2 février 2022 (en visioconférence)

(Répartition de la dotation horaire collèges)

Compte-rendu du SNALC

Présents :
M. Laporte (DASEN de l'Aude), Mme Vidal (Secrétaire générale), M.Bonnaud (Chef de division DOSPE)
Organisations syndicales : UNSA, FSU, FO, SNALC.

Déclarations liminaires des OS : SNALC/UNSA/FSU/FO.

Réponses de Monsieur le DASEN :
Les revendications qui concernent le niveau national seront remontées. Monsieur le DASEN souligne le fait que le SNALC a dit en partie ce qu'il allait répondre, mais pas tout à fait. Il tient à remercier les services de la DOSPE pour la qualité de leur travail. Monsieur le DASEN assure qu'il ne fait pas de langue de bois, que les choix de répartition de sont pas de simple arithmétique.
L'épidémie effectivement désorganise tout, fatigue, crée du conflit. Le dysfonctionnement est social, général, et nous impacte de plein fouet, il en est conscient. Il ne dit pas que 4% d'écoles fermées correspondent à 96% d'écoles ouvertes, car il sait que ces dernières font comme elles peuvent au vu de la situation.
Monsieur le DASEN assure qu'il est très attaché au dialogue social et à la bienveillance pour les personnels. Il ajoute concernant la grève du 13 janvier qu'on ne peut pas dire qu'elle n'a rien relancé en termes de dialogue social. Selon lui le dialogue s'est détendu, et l'on a avancé, même si ce n'est peut-être pas encore suffisant.

Point gestion sanitaire :
Mme la Secrétaire Générale indique que des masques chirurgicaux ont été livrés dans les établissements entre le 25 et le 28 janvier. Il y a eu un petit souci pour le lycée G. Tillion, mais cet établissement a été livré au 31 janvier. Des masques FFP2 ont été également livrés selon un ordre de priorité, avec une dotation pour les AESH : tous ont été livrés également au 31 janvier.
Mme le Médecin précise que l'incidence est actuellement de 3300 pour 100 000, soit qu'une personne sur 30 est contaminée dans les établissements scolaires. Il y a beaucoup de cas positifs, beaucoup de cas contacts, beaucoup de personnes asymptomatiques du

fait du nombre important de vaccinés. La contamination augmente mais moins vite que la semaine dernière. Même s'il y a beaucoup de cas, la contagion est moins sévère qu'avec les autres variants. Par comparaison, l'incidence était de 2200 la semaine dernière et 1800 la semaine précédente.
Les personnes qui portent le masque en général ne se contaminent pas. Les contaminations ont lieu cependant à la cantine et lors des activités parascolaires qui ont repris en même temps que l'école. Plus de la moitié des cas concernent des familles qui sont déjà contaminées.
Les OS demandent un point concernant les personnels. Il leur est précisé que les contaminations ont augmenté dans le 1e degré, notamment parce que les enseignants peuvent avoir été contaminés par leurs propres enfants. Pour les AESH il est noté qu'au vu de leur grande proximité avec les enfants accompagnés, il est souvent difficile de respecter les gestes barrières.
En maternelle 1 cas positif contamine 14 personnes, en primaire 1 personne en contamine 3 ou 4. C'est la classe d'âge crèche/maternelle qui est la plus touchée par les contaminations.
30% des Audois savent qu'ils ont été contaminés.

Recrutements : 13 contractuels ont été recrutés pour le 1e degré. Il a été également rendu possible de recruter sur les listes complémentaires : il y avait 16 agents au niveau académique, dont 14 ont répondu et ont été affectés sur leur premier vœu. Pour l'Aude, nous avons donc recruté une personne qui commence le 7 février.
Il y a également le renfort de 7 ETP (un par circonscription) pour appuyer les équipes, des médiateurs LAC dont le contrat court jusqu'au 30 juin.
Concernant les AED, la DSDEN a procédé à un octroi supplémentaire systématiquement et dispose d'un volume d'HSE qui sont distribuées chaque fois qu'un établissement en fait la demande pour renforcer les équipes.

1) **Approbation à l'unanimité des PV des séances du 2 mars 2021, du 22 mars 2021, du 21 juin 2021**

2) **Présentation du projet de répartition des moyens collèges et SEGPA**

Ce sont les effectifs qui fixent la répartition. Pour l'académie il y a eu une augmentation de plus de 1100 élèves, et c'est pareil dans tous les départements de l'académie sauf dans **l'Aude où nous connaissons une baisse** de 185 élèves en tout dont **91 pour les collèges et SEGPA (exactement : -97 élèves collège, +6 en SEGPA)**
Donc cette évolution démographique ne nous aide pas. D'autre part, en règle générale les prévisions d'effectifs étaient minorées **mais en 2021 il y a eu un écart de 221 élèves de moins que prévus.**
Le Ministère a octroyé 115 ETP à notre académie, dont 21 emplois, justifiées par les priorités académiques.

Au niveau départemental, il y a eu 67 élèves de moins que prévus en 6e, dont certains se retrouvent dans les écoles privées sous contrat qui voient leurs classes se charger.
La dotation globale 2022 est de 18039, **soit 47,96 heures de moins que pour 2021**.
Le taux d'HSA est de 6,91% pour 2022 quand il est aujourd'hui de 7,06%.
Cela correspond à une **baisse de dotation de 17,5 HP et 30 HSA.**
Objectivement, selon M. le DASEN, le ratio est plutôt favorable car il y a une perte deux fois plus importante d'HSA que d'HP. Si la vision était uniquement arithmétique, on aurait dû perdre non pas 3 divisions mais 4 : la Rectrice aurait pu se conformer à excel.
Sur l'effectif des classes à 30, M. le DASEN souligne que la moyenne de notre département est à 26.
Enfin M. le DASEN rappelle que s'il ne résoudra pas tous les problèmes, ce budget reste prévisionnel : il pourra y avoir des ajustements jusqu'en juin (par exemple au vu de l'évolution des effectifs de 6e)

Les OS interviennent au sujet du nombre malgré tout important d'HSA à absorber. M. le DASEN explique que lorsque Mme la Rectrice répartit les moyens elle a en tête le niveau de difficultés des départements, et que lorsque la baisse est de 48h plutôt que de 100, cela indique un choix politique, que symboliquement la situation sociale a été prise en compte. M. le DASEN quant à lui applique les règles du jeu, rappelle que l'on travaille à partir des effectifs, et que dans le résultat on est un peu en dessous de ce que l'on aurait pu craindre.
Le SNALC intervient pour questionner le bien fondé de baser les calculs sur des seuils d'effectifs à 30. Il est indiqué qu'il s'agit de repères nationaux même si dans certaines académiques sont appliqués des seuils variables selon les niveaux de classe par exemple, tout en respectant ce cadre.

Le choix a été fait de **maintenir le même nombre de divisions, soit 537** (-4 divisions en 6e, +2 en 5e, -3 en 4e, +5 en 3e). Il restera une réserve pour permettre une régulation en juin : la discussion se poursuit donc.
Pour évaluer les effectifs 6e, le travail a consisté à croiser les remontées sur ONDE du 1e degré et la sectorisation scolaire en fonction de l'adresse de domicile des responsables légaux. Pour chaque établissement il y a eu en octobre une réunion pour faire remonter des informations de terrain.

Sont évoqués certains établissements en exemple :

- Chalabre : il ne devrait pas y avoir 30 élèves en 6e malgré l'excellent recrutement d'élèves limitrophes du secteur. L'effectif réellement attendu tourne autour de 25.
- SEGPA : 5 divisions prévues à Grazailles, 5 à J. Verne, 4 à Fontanilles, Delteil, J. Ferry, V. Hugo et Montesquieu.
- Est évoqué l'insuffisance du bâti qui bloque actuellement une nouvelle ouverture de SEGPA à Grazailles : cette question sera soulevée avec le Conseil Départemental.

- Le SNALC évoque le cas du collège Brassens, qui a demandé une ouverture de classe non accordée l'année dernière, et a besoin cette année encore d'une classe supplémentaire en 4e, pour éviter des sureffectifs notamment en espagnol.
- Le SNALC demande également l'ouverture d'une classe de 3e au collège de Sigean, au vu des difficultés scolaires rencontrées par les actuels élèves de 4e, dont certains ont du mal à simplement lire, et dont un certain nombre ont eu tendance à décrocher, tendance renforcée par les conséquences de l'épidémie.

M. le DASEN répond qu'il **prend note de ces demandes pour d'éventuels ajustements**.

Monsieur le DASEN rappelle que chaque division de collège est dotée de 29 h réglementaires, 26h pour les SEGPA auxquelles s'ajoutent 6h de dédoublement en 4e et 12h en 3e.

Monsieur le DASEN rappelle que **l'accompagnement académique est maintenu, pour soutenir la diversité linguistique** (2h de dotation pour les langues et cultures régionales et classes bilingues) **et les sections sportives labellisées** (1h).
Concernant les sections sportives, les nouvelles ne sont pas financées la première année, pour les autres, certaines sont reconduites, d'autres ne sont plus financées.
Est évoquée la situation au collège Fontanilles : la section foot qui représente 80 élèves n'ayant pas été labellisée n'est plus financée. M. le DASEN indique qu'il va se renseigner sur cette situation, et que s'il y a deux sections sportives, les deux seront financées, qu'il n'y a pas de blocage départemental.
Concernant le financement de dispositifs : 2h financées pour un groupe bilingue occitan supplémentaire au Bastion, 2h pour la section sportive de Cuxac Cabardès prises dans la marge car le dossier de labellisation n'avait pas été transmis dans les temps. A Limoux 1 section sportive fermée, 1 ouverte mais en année probatoire : solde -1, collège Cité 2h pour une classe bilingue occitan supplémentaire.

M. le DASEN indique que de nouvelles installations de classes ULIS sont à l'étude au niveau académique. Les OS précisent qu'en effet il y a des disparités concernant les effectifs en classes ULIS.
Elèves EANA : les chiffres sont stables. Ces élèves se retrouvent surtout sur les secteurs de Carcassonne et Castelnaudary. Il y a à ce jour 84 EANA en élémentaire, 90 en collège, 16 au lycée (45 hors UPE2A sont accueillis dans des dispositifs financés par des renforts HSE)

3) Questions diverses

- **Dispositifs financés sur la marge** : cela tient de l'autonomie de chaque établissement, chaque collège en CA discute de la répartition de cette marge. Cela impose des choix.

- **Etat des lieux des LCA sur l'Aude :** 9 postes. L'état des lieux sera précisé ultérieurement car les langues et cultures de l'Antiquité font partie des priorités nationales. A ce jour aucun établissement audois n'a proposé l'enseignement FCA. **Il y a une enveloppe prévue au niveau académique qui n'est pas encore répartie.**

- **Devoirs faits** : pour 2021 l'enveloppe a été de 12030 HSE (collèges et lycées pro pour les 3e prépa métiers), environ 5600 élèves ont pu bénéficier de ce dispositif, soit 40% de la population de collégiens. Le dispositif a été assuré par des contractuels (26,2%), des CPE Psyen (2,4%), des enseignants 1e degré (2,8%) et en majorité par des enseignants 2d degré (68,6%).

- **Contractuels renforts covid** : 13 contractuels recrutés déployés sur les brigades ZIL (2 à Coursan, 2 à Carcassonne, 1 à Lavalette, 1 à Castelnaudary, 1 à Sallèles etc…)

- **AED :** les moyens sont délégués fin mai pour être distribués début juin. En 2021, cela représente 263 ETP dont 261 implantés en établissements, et 2 réservés pour assurer des remplacements. Depuis fin 2020 les moyens supplémentaires en AED pour la crise a permis 100% de remplacement des publics fragiles ou atteints par le covid. Des moyens complémentaires de 6 ETP sont en train d'être déployés (sous forme d'augmentation des contrats)

- **AESH : le délai de mise en paiement** a été plus tardif. Une demande de renfort a été relayée au niveau académique. Au jour du CTSD les AESH avaient été payés.

- **Evolution des moyens d'accompagnement académique** : 2020 : 231 heures, 2021 : 224 heures, 2022 : 140 heures.

M. le DASEN précise que même si la dotation départementale a baissé, nous avons pu maintenir les structures.

- **Etat du remplacement** : Au 31 janvier 52 personnels du 1e degré ne sont pas remplacés et leur classe fermée. Ce chiffre est relativement stable même s'il a augmenté par rapport à la semaine précédente.

Monsieur le DASEN indique qu'il n'y a pas de vote pour la répartition des moyens du 2d degré puisque cela a été réalisé au niveau académique.

Les représentants du **SNALC** au CTSD de l'Aude

snalc
de l'ecole au supérieur